



wohnbaugenossenschaften schweiz

verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera

federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zürich, le 3 octobre 2025

Nouvelles dispositions régissant l'application directe de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale dignes de protection

Les simplifications en matière de protection des sites sont un signal positif pour le déblocage de projets de construction de logements d'utilité publique

Coopératives d'habitation Suisse se félicite de ce que le Conseil fédéral adaptera au niveau de l'ordonnance la procédure d'application directe de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Lors de la Table ronde sur l'ISOS, la fédération s'est engagée en faveur d'une plus grande sécurité de la planification et du droit en matière de protection des sites construits, ce afin de surmonter les blocages dans les projets de construction de logements d'utilité publique.

Le Conseil fédéral a annoncé son intention d'adapter les procédures d'application directe de l'ISOS afin de faciliter la construction de logements. Pour ce faire, les solutions élaborées conjointement par la Confédération, les cantons, les communes, les milieux économiques et la société civile lors de la Table ronde doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Ainsi, l'application directe de l'ISOS ne devrait plus intervenir que dans les cas ayant un impact direct sur l'aspect du site et non plus, par exemple, pour les constructions sises à proximité d'installations de protection civile et de nappes phréatiques. De plus, seules les installations solaires sur des bâtiments existants déclencheront à l'avenir une application directe de l'ISOS, les nouvelles constructions en étant exclues. Ceci est une bonne nouvelle pour les projets de construction de logements d'utilité publique qui sont actuellement retardés ou bloqués en raison d'incertitudes au niveau de la planification et du droit, ou d'oppositions. Coopératives d'habitation Suisse estime que des milliers de logements d'utilité publique sont concernés dans toute la Suisse. Lors de la Table ronde, la fédération a attiré l'attention sur le problème posé par le recours croissant à l'application directe de l'ISOS dans la construction de logements d'utilité publique et a plaidé en faveur d'une adaptation des procédures en vue d'une sécurité accrue du droit et de la planification pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Ne pas freiner plus longtemps la création de logements abordables

Coopératives d'habitation Suisse considère essentiel le fait que les modifications doivent entrer en vigueur par voie d'ordonnance à partir de l'automne 2026. Compte tenu de la pénurie de logements sévissant actuellement en Suisse, la pression est forte pour agir sans délai afin de créer davantage de logements abordables – les coopératives d'habitation veulent contribuer à cet effort. La conseillère aux Etats Eva Herzog, présidente de coopératives d'habitation Suisse, fait remarquer à ce sujet:

«Nous tenons à remercier tous les participants pour leur collaboration fructueuse lors de la Table ronde. La mise en œuvre rapide de mesures pragmatiques et largement soutenues constitue une étape importante. Nous sommes persuadés que cela permettra de lever rapidement les blocages qui entravent de nombreux projets de construction de logements d'utilité publique».

Coopératives d'habitation Suisse est l'organisation faîtière de 1300 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 175'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. www.wbg-schweiz.ch

Contact presse

Eva Herzog, présidente de coopératives d'habitation Suisse: 079 790 34 79, eva.herzog@parl.ch

Urs Hauser, directeur de coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 64, urs.hauser@wbg-schweiz.ch

Service de presse de coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 66, rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch